

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

à nous retourner accompagné de votre RIB

Référence unique de mandat (RUM) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OMGA+ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OMGA+.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

* renseignements obligatoires

Votre nom * :

Votre prénom * :

Votre adresse * :

Code postal * :

Ville * :

Pays : **France**

Coordonnées de votre compte * :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom du créancier : **OMGA+ Organisme Mixte de Gestion Agréé +**

Identifiant du créancier : **FR33ZZZ8522C7**

Adresse : **2 Allée Alberto Santos Dumont, Bât.B2**

Code postal : **51686**

Ville : **REIMS CEDEX 2**

Pays : **France**

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à *

Le * __ / __ / ____ (JJ/MM/AAAA)

Signature* :

--

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A nous retourner signé à l'adresse ci-dessous, accompagné de votre RIB

OMGA+

2 Allée Alberto Santos Dumont - Bât.B2 - B.P. 223 - 51686 REIMS CEDEX

OU par email à l'adresse : info@aagpl.com

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.